

Permis de conduire - contrôle médical obligatoire

Vous devez vous soumettre à un contrôle médical périodique, si vous souhaitez **obtenir** un des permis suivants ou **prolonger sa durée de validité** :

- permis A et B lorsqu'ils sont utilisés pour exercer une activité de taxi, transport de personnes à 2 ou 3 roues, voiture de remise, ambulance, véhicule affecté au ramassage scolaire ou au transport public...,
- permis C, C1 (poids lourd),
- permis D, D1 (transport en commun),
- permis CE, C1E, DE, D1E (certains véhicules avec remorque).

Permis de conduire et contrôle médical consécutif à une infraction

Pour récupérer son permis de conduire à la suite d'une invalidation, d'une suspension ou d'une annulation, il faut passer un contrôle médical. Selon la durée de la sanction, ce contrôle doit être complété ou non d'un examen psychotechnique

Permis de conduire et contrôle médical pour raisons de santé

Tout candidat au permis de conduire qui rencontre un problème de santé doit, de sa propre initiative, se soumettre à un contrôle médical.